rapporteur, c'est le régime qui nous rapproche le plus des temps barbares, c'est une fatalité que l'on subit.

On use encore de cette formalité, que le service est obligatoire pour tous.

C'est une formule électorale. (Applaudissements à droite, bruit à gauche), c'est avec elle qu'on a battu en brèche la loi de 1872, dont le pays ne se plaignait pas, qu'on a créé une sorte de mouvement pour la suppression des dispensés. (Très bien ! à droite.)

Or, la formule est fausse, elle est un leurre, l'égalité du service n'existe pas, et ne peut pas exister. La loi elle-même le démontre, elle est pleine d'inégalités que démontrait hier encore la parole éloquente de M. le baron Reille. Il y a le service de six mois, de un an, de deux ans, de trois ans, de quatre ans ; voilà l'inégalité. (*Très bien, très bien, à droite.*)

On est arrivé au Sénat à cette formule dernière : L'obligation du service est égale pour tous, qui n'est pas plus exacte que les autres et qui ne doit pas être prise plus au sérieux. (Protestations à gauche.)

Je demande donc la suppression de cette phrase de l'article 2. Je demande également la suppression des mots : « elle a une durée de vingt-cinq années », mots inutiles. Je me réserve d'ailleurs de discuter au fond cette question à propos de l'article 49. (Applaudissements à droite.)

M. Labordère, rapporteur. — La Commission maintient sa rédaction en ce qui concerne l'obligation sur la question de durée, je me réserve de répondre à propos de l'article 49 (La clôture).

M le comte de Martimprey. — Je demande à répondre au rapporteur. (Bruit à gauche, la clôture, protestation à droite).

La clôture mise aux voix n'est pas adoptée.

M. le comte de Martimprey. — Je ne veux pas m'imposer à la Chambre: je m'en rapporte à son vote. (Aux voix ! aux voix !) La phrase de l'article 2, l'obligation du service militaire est égale pour tous, dont M. de Martimprey demande la suppression, est mise aux voix.

A la majorité de 341 voix contre 100, elle est adoptée.

Les autres paragraphes de l'article 2 : elle a une durée de vingt-cinq années, le service militaire s'accomplit selon le mode déterminé par la présente loi, sont adoptés.

L'article 3, nul n'est admis dans les troupes françaises s'il n'est français ou naturalisé français, sauf les exceptions déterminées par la présente loi, est adopté.

M. Léon Maurice. — Je propose un amendement à l'article 4 qui exclut de l'armée certaines catégories de condamnés. Je demande qu'on incorpore ces individus dans une compagnie de disciplinaires coloniaux, il ne faut pas donner une sorte de prime à la mauvaise conduite en exemptant du service militaire les condamnés les plus coupables. (Très bien, très bien à droite.)

D'après ce projet, un condamné à deux ans serait exclu de l'armée tandis qu'un condamné à 18 mois ferait son service. Il y aura des gens qui aimeront mieux faire six mois de prison de plus et être quittes de toutes obligations militaires. (Très bien, très bien à droite.)

M. Labordère, rapporteur. — Le service militaire n'est pas une charge, c'est un honneur. L'exclusion ne sera pas un avantage, ce sera une note d'infamie.

L'amendement de M. Maurice est adopté.

M Labordère, rapporteur. — Je demande le renvoi de l'article à la Commission.

Le renvoi est prononcé.

L'article 4 est réservé.

L'article 5: sont exclus de l'armée les individus reconnus coupables de crimes, est adopté.

Article 6. — Les dispositions des art. 4 et 5 ne sont pas applicables aux individus condamnés pour faits politiques.

M. Maillard. — En cas de contestation il faudrait faire statuer par le tribunal de la résidence.

M. Léon Maurice. — Le tribunal civil n'est pas compétent pour interpréter un arrêt de la Cour d'assises ou du Conseil de guerre. (Très bien à droite).

L'article 6 est adopté par 362 voix contre 58.

L'article 7. Nul n'est admis dans l'administration de l'Etat s'il ne justifie avoir satisfait à la loi militaire.

L'article 8. Tout corps organisé relève ou du ministre de la guerre ou de celui de la marine.

Sont adoptés : article 9, vote des hommes sous les drapeaux.

Un amendement de M. de Lanjuinais demandant que congé, qui permettrait aux hommes de voter, soit de trente jours au moins, est repoussé par 356 voix contre 182.

L'article 9 est adopté.

Article 10. Tableau de recensement. — M. Lerois dépose un amendement tendant à remplacer, dans le *premier alinéa les mots : « dans le canton »* par ceux-ci : « dans chaque commune », qui est adopté.

L'article 10 est aussi adopté.

M. des Rotours. — Sur l'article 11 je propose de substituer au texte de la commission le texte voté par le Sénat: actuellement les individus nés en France de parents étrangers échappent à toute obligation militaire.

C'est un abus qui a les plus graves inconvénients. Le nombre de ces jeunes gens va toujours croissant.

Pendant que nos nationaux sont obligés de quitter leurs ateliers pour *aller faire leur service militaire*, ces étrangers prennent toutes les bonnes places.

Entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption ils vivent dans un état de vagabondage international. (Très à droite.)

Il faudrait inscrire sur les listes de recensement tous les jeunes gens nés dans la commune, sauf aux étrangers à se faire rayer en déclarant officiellement leur qualité d'étranger pour que les maires sachent au moins à qui ils ont affaire.

Tel est le but du texte voté par le Sénat, tandis qu'avec le texte de la commission les individus d'origine étrangère ne serviraient qu'un an pendant que les français serviraient trois ans.

L'orateur fait appel au patriotisme de la Chambre pour corriger cet état de choses. (Très bien à droite.)

M. Guyot Dessaigne répond que ce n'est pas par la loi de recrutement qu'on peut parer à ces inconvénients.

Cependant la Commission demande le renvoi de l'amendement pour l'examiner demain.

L'article 11 est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à six heures trente.

SÉNAT

Séance du mardi 18 décembre 1888

Présidence de M. Maquin, vice-président

La séance est ouverte à deux heures.

Les égoûts de Paris

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à l'utilisation des eaux d'égoûts de Paris. Il décide qu'il passera à une deuxième délibération.

La dissolution du conseil municipal de Nîmes

M. le Président. — La parole est à M. Baragnon pour une question au gouvernement. (Mouvement d'attention.)

M. Baragnon. — Messieurs, je demanderai à M. le sous-secrétiare d'Etat qui remplace au banc des ministres M. Floquet, ce dont je ne me plains pas (Rires) de vouloir bien me donner quelques explications sur la dissolution du Conseil municipal de Nîmes. (Ah ! ah !)

Je désirerais savoir d'abord pourquoi cette dissolution a été prononcée; ensuite quelles sont les mesures que le gouvernement compte prendre en raison de cette dissolution.

Voyons d'abord quelle est la situation :

Nîmes est divisée en 2 sections ; l'une d'elles nomme cinq conseillers, l'autre 27 ; mes amis ont la majorité dans la première ; leurs adversaires ont la majorité dans la seconde.

Aux dernières élections, l'ancien Conseil municipal a presque disparu et le nouveau a élu pour maire un député dont le nom a acquis une certaine célébrité dans ces derniers temps. (Très bien à droite, bruit à gauche.)

Ce conseil, lui, ne violait pas la loi, mais le maire qu'il avait choisi se livrait à des occupations qui n'avaient rien de commun avec celles que la loi lui conférait. (Rires).

Les affaires municipales l'intéressaient peu; il préférait se mêler à d'autres qui ont amené certaines *procédures qui ne sont pas près de finir. Je ne suis* pas venu ici vous raconter des histoires (Rires), mais pour vous parler de la dissolution du Conseil municipal : j'ajoute d'ailleurs, que je n'ai rien de commun avec M. Numa Gilly qu'un très vilain prénom (Rires) et qu'à coup sûr nous n'avons pas la même égerie. (Très bien, très bien à droite).

Ce maire a été suspendu, et j'avoue que la mesure prise contre lui ne m'a pas paru très légitime ; une partie du Conseil a donné sa démission et sept membres seulement sont restés en fonctions. Que fallait il faire ?

Procéder à des élections complémentaires ; on ne l'a pas fait ; on a préféré procéder à une dissolution qui portait atteinte aux droits des sept conseillers restants. En agissant ainsi, le ministre a commis une maladresse, car il rend ainsi le maire de Nîmes rééligible et nous avons en perspective une nouvelle affaire Jourdanne. (Très bien, très bien.)

Le but que l'on a voulu atteindre, c'est de remettre à M le préfet du Gard le soin de nommer une commission municipale qui sera chargée de vérifier les listes électorales, il serait donc nécessaire de nommer le plus rapidement possible le Conseil, de manière qu'il *soit chargé de la partie la plus essentielle de cette* revision des listes.

J'ai cru de mon devoir de signaler l'irrégularité qui a été commise. (Très bien, vive approbation à droite.)

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. — Le gouvernement entend faire les élections municipales, aussitôt que possible, il a prononcé la dissolution, en raison de la crise qui avait désorganisé le Conseil.

L'incident est clos.

La séance est levée à trois heures trois quarts.

Demain à deux heures, séance publique.

NOUVELLES DU JOUR

En Indo-Chine

Saïgon, 18 décembre. — Le Conseil colonial a voté, en principe, par 10 voix contre 4, un projet d'emprunt de 100 millions, pour subvenir aux dépenses des premiers établissements de l'Indo-Chine.

Paris, 18 décembre. — Une dépêche de Saïgon annonce la mort de Luh-Gulh Vinhthuoc, ancien chef des Pavillons Noirs au Tonkin.

Luh-Gulh-Vinthuoc que nos soldats avaient baptisé du nom du *vieux phoque*, était notre plus redoutable adversaire au Tonkin, dont l'empereur de Chine l'avait nommé vice-roi.

Après la pacification, il s'était retiré en Chine; il avait reçu un commandement.

Affaire Gilly-Savine

On a appris que le député de Nîmes intentait un procès à l'éditeur de *Mes Dossiers*.

Depuis quelques jours, M. Numa Gilly est à Paris, où M. Savine est rentré lundi soir.

Le premier soin de celui-ci hier matin, a été de se rendre au Palais où l'avait convoqué M. Lascoux, juge d'instruction. M. Gilly était présent. M. Savine se déclara prêt à fournir les pièces nécessaires à sa défense, mais il demanda l'autorisation d'aller les chercher à Nîmes.

M. Lascoux donna à M. Gilly la permission demandée. Le député du Gard a dû partir hier mardi, pour Nîmes.

En le quittant, M. Savine s'est rendu chez un second juge d'instruction, M. Levasseur, qui l'avait également convoqué. Ce dernier était chargé de l'interroger sur les passages de *Mes Dossiers*, relatifs à M. Gerville-Réache.

Il était trois heures de l'après-midi.

Par téléphone, M. Lascoux avait déjà informé son collègue du départ du député de Nîmes.

— Vu l'absence de M. Gilly, dit M. Levasseur à M. Savine, je crois qu'il vaut mieux ajourner votre déposition.

Et, séance tenante, le magistrat remit à l'éditeur une autre convocation au vendredi 21 à une heure.

Les choses en sont là. M. Gilly se dérobe-t-il? A-t-il réellement des pièces importantes à prendre à Nîmes ? Nous ne savons.

M. Savine toutefois se croit suffisamment armé. Il aurait en mains des lettres et documents qui établiraient clairement la participation du député du Gard à l'ouvrage : *Mes Dossiers*. C'est ce que nous saurons peut être vendredi soir... s'il n'y a pas une nouvelle remise.

Un trait touchant de charité

Nous avons dit que l'archevêque de Naples avait envoyé, trop pauvre pour envoyer au cardinal Lavigerie, une aumône pécuniaire pour l'œuvre anti-esclavagiste, lui avait fait remettre sa croix pastorale qui a une valeur de dix mille francs.

Le cardinal Lavigerie vient d'écrire une touchante lettre au directeur d'un journal napolitain, où on lit :

« Cette croix, puis-je maintenant la garder et la vendre ? Je croirais vraiment commettre un sacrilège, et surtout faire au cœur des catholiques napolitains la plus douloureuse des blessures. Je viens donc vous prier de m'accorder le secours de votre publicité pour faire connaître à vos compatriotes, dont je sens que je suis devenu l'ami, que je leur offre à mon tour la croix que je viens de recevoir de votre cardinal archevêque.

» A cet effet, je l'envoie dans vos bureaux, où la portera mon secrétaire, et je vous prie de vouloir bien, de concert avec un certain nombre de prêtres et de catholiques honorables de votre cité, décider de quelle manière elle pourra être rachetée. Peut-être une loterie, dont le prix serait remis au Comité anti-esclavagiste de Naples, qui est en voie de formation, serait-elle le mode le plus simple et aussi le plus convenable, dans ce sens que celui qui aurait le numéro vainqueur gagnerait simplement l'honneur de reporter sa croix à votre grand archevêque, au nom de toute la population de son diocèse. »

M. Laguerre à Alger

Alger, 18 décembre. — Ce soir un banquet et un punch ont été offerts à MM. Laguerre et Le Hérissé par la *Ligue des Patriotes*.

M. Le Hérissé a prononcé un discours sur la situation politique.

Une fête franco-russe

Paris, 19 décembre, 12 h. 35. — La fête franco-russe à l'hôtel Continental a été très brillante.

La recette dépasse toutes les espérances.

Le plus vif sentiment de cordiale sympathie n'a cessé de régner entre les Russes et les Français.

Une nouvelle salle des fêtes à l'Elysée

Paris, 18 décembre. — Le président de la République demande un crédit de 200.000 francs pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes à l'Elysée.

Un projet dans ce but vient d'être soumis à la Chambre.

M. Rivière, député, blessé

Paris, 18 décembre. — M. Rivière, député d'Indre-et-Loire, a été, en venant aujourd'hui à la Chambre, pris d'une syncope, rue de Bourgogne.

Etant tombé sur le trottoir, il s'est fait au front une blessure qui a détermine une légère hémorrhagie; on l'a aussitôt transporté à son domicile; son état ne parait pas très grave.

Le gagnant du gros lot de Panama

Nancy, 18 décembre. — Mme Chardot, demeurant à Nancy, a gagné le lot de 500,000 francs au dernier tirage du Panama.

L'assassinat du courrier de Vernon

Les Andelys 18 décembre. — Le parquet des Andelys vient d'opérer une double arrestation se rattachant à l'assassinat du courrier de Vernon.

C'est d'abord le nommé Letellier de Panilleuse, sur lequel pèsent les plus lourdes charges ; puis un complice qui aurait essayé de retenir le cheval pendant que l'autre ajustait et tirait.

Les appareils cryptophones

Dijon, 18 décembre. — La télégraphie militaire va faire, ces jours-ci autour de Dijon, d'intéressantes expériences avec de nouveaux appareils cryptophones.

Placés dans l'eau, les cryptophones relèvent avec netteté les bruits sous-marins produits par les torpilleurs et signale leur approche.

Poursuites contre MM. Barbe et Legay, députés

Paris, 18 décembre. — La demande en autorisation de poursuites déposée contre M. Barbe, député de Seine-et-Oise, vise en même temps M. Legay, député du Puy-de-Dôme.

Comme nous l'avons dit, il s'agit de l'exploitation d'un brevet relatif à l'amélioration des alcool phlegmés, tafias, etc.

MM. Barbe et Legay, dit l'exposé de la demande en autorisation de poursuites, au mépris du mandat qu'ils avaient accepté, n'ont pas craint de faire prendre pour le compte de la société qu'ils dirigent et administrent, un brevet qui est une copie d'un autre, déposé par un tiers en 1874.

Les italiens en France

Draguignan, 15 décembre. — Les italiens résidant à Draguignan signent en ce moment une pétition adressée au garde des sceaux.

Ils protestent énergiquement contre la politique extérieure de M. Crispi et demandent au gouvernement français de les assimiler aux belges, en ce qui concerne la naturalisation; ils la demandent gratuite et pour ceux qui sont nés en France ou qui y compte 10 ans de séjour, ils désireraient qu'elle fut immédiate.

Cette pétition a déjà recueilli 250 signatures.

Un curé conseiller général

Ajaccio, 18 décembre. — Elections au Conseil général, canton de Pero. Cassavecchia en remplacement de M. de Corsi, sénateur républicain décédé.

Inscrits : 697. — Votants : 313.

M. l'abbé de Corsi, curé de Brando, 313 voix, élu.

Une singulière nomination

On lit dans le *Gaulois* :

« Par suite du décès de Mgr Besson, évêque de Nîmes, il a fallu nommer un administrateur de la mense épiscopale, c'est-à-dire un administrateur des revenus de l'évêché de Nîmes pendant la vacance du siège.

» Sait-on qui le ministre a désigné, sur la proposition de M. Grimanelli, préfet du Gard ?

» Le secrétaire générale de la préfecture, M. Ladat, un *protestant*. Oui, c'est un *protestant* qui, pendant deux, trois et peut-être six mois, administrera la mense de l'évêché de Nîmes, aux appointements de cinq cents francs par mois.

» Insister sur l'inconvenance de cette nomination serait oiseux... n'est-il pas vrai ? »

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Situation de l'industrie lainière en Allemagne

L'apparition de l'hiver a exercé une bonne influence, aussi les affaires en étoffes de laine se présentent avantageusement. Les fabriques du pays Rhénan, du Lansitz de la Saxe et de la Silésie reçoivent encore de bon suppléments d'ordre, et même les vieux stocks se sont éclaircis pendant ces dernières semaines. C'est dans les articles supérieurs et courants que les affaires se font le plus activement. Comme une bonne demande en draps milourds rayés paraît suivie, les fabriques de Werdau, Crimmitschau et du Lansitz prussien qui font ces genres, sont très-bien occupées. On recherche beaucoup moins les étoffes, de basse qualité, tondues principalement en genres cheviot, et en laine artificielle. Par contre, les draps faits de laine naturelle douce, et les genres feutrés ont trouvé dernièrement plus de preneurs, on peut dire en général que les étoffes recouvertes ont l'avantage sur les articles cardés.

Pour l'exportation dans l'Amérique du Nord, règne pour le moment une bonne demande en draps rayés et veloutés, les représentants de maisons de New-York présents en ce moment en Allemagne ne traitent que ces genres. Les Cheviots couleur, marchandise fine sont choisis par les négociants du pays et de la Scandinavie ; on demande de larges rayures et de plus grands carreaux de telle manière que le dessin léger fasse ressortir un fond bien orné. Pour ces dispositions on est d'avis qu'un grand échantillonnage en étoffes de laine peignée constituerait une mesure à prendre : les fabricants Rhénan et du Lansitz qui comprendraient de tels dessins dans leurs collection de l'été prochain qui doivent paraître en décembre et janvier assureraient le développement de ce genre pour la saison de l'hiver de l'an prochain. Pour les étoffes d'entrepot en peigné couleurs, l'échantillonnage s'accentue pour les tons foncés rayés et divisés en carreaux. Aix-la-Chapelle est bien occupé en ce genre ainsi qu'en étoffes pour pardessus et commande le marché avec des étoffes teintes en pièces. On admet aussi qu'en général pour la saison prochaine ces étoffes unies seront de placement facile, on s'applique avec ardeur à produire de nouveaux genres. Pour les étoffes de pardessus en peigné Cheviot et fourrés on compte sur une augmentation de besoin si en peigné les fils de plusieurs nuances ont donné un nouveau charme; on préfère toujours le mélangé soie. Les industriels de Saxe et du comté de Berg se consacrent à ce genre avec bon espoir.

Dans toutes les étoffes, le nouveau goût est en couleurs foncées et nourries, et les tons à la mode sont choisis parmi ceux qui s'en rapprochent tandis que les tons clairs sont délaissés. Les grands fabricants de la Thuringe ont fait un grand progrès dans la fabrication des étoffes pour hommes en ajoutant à leurs tissus unis, les tissus peignés mélangés couleur et ils livrent dans ces genres des articles bien compris. La nouveauté pour les manteaux de pluie pour dames, laine et mi-laine, comprend des rayures et des carreaux couverts qui sont souvent rendus plus vifs par des fils maillés. *Non seulement Berlin, Neumünster, Lansitz* et la Saxe produisent en ce genre des nouveautés réussies, mais aussi Sessnitz dans l'Anhalt, Bischweiler en Alsace se signalent dans ce genre en choisissant des laines meilleures, plus propres et d'un prix plus élevé. Les principaux centres de production des tricots de Silésie, de Saxe et de Thuringe qui a son siège principal à Apolda a aussi créé des articles nouveaux. Pour les tricots de dessous, le Wurtemberg obtient un écoulement régulier. Par suite de la tendance de la mode d'employer pour l'habillement des dames des draps fins et unis et principalement de la fine mousseline, Aix-la-Chapelle et la Silésie sont en ce moment encore bien occupés, et l'Amérique du Nord et l'Angleterre achètent amplement. Il y a pourtant déjà des signes d'une trop grande production qui recommandent la prudence.

En tenant compte de la position saine de l'industrie lainière on espère dans les cercles intéressés que pour la matière première, la laine, qu'il n'y a pas lieu de craindre une dépréciation importante dans un temps rapproché. Seulement une hausse entraverait bientôt l'écoulement de la marchandise fabriquée en ce que l'augmentation des tissus ferait craindre une diminution d'emploi des tissus de laine actuellement bon marché.

(*Kœlnissche Zeitung*)

La laine à Londres

Londres, 18 décembre.
(Wool-Exchange City).

(*De notre correspondant spécial*)

La dernière vente de l'année qui vient de finir, s'était ouverte sur notre place le 28 novembre : elle a fourni 16 séances d'environ 10.300 balles chacune, les catalogues ont en effet, compris 165.000 balles dont voici le détail :

Sydney	40.000 balles
Queensland	25.000 »
Port-Philippe	45.200 »
Adelaide. . . .	24.000 »
Swan-River	250 »
Van-Diémen	650 »
Nouvelle-Zélande . .	12.800 »
Cap	17.100 »
Ensemble . .	265.000 balles

L'ouverture de cette vente fixée pour le 27 n'a pu avoir lieu à cette date par suite de l'opposition vigoureuse et générale des acheteurs à accepter l'innovation des importateurs introduisant dans nos enchères les mises à prix par quarts au lieu de demi-deniers. Après de longs pourparlers on est arrivé à un compromis qui a permis à la vente de commencer le mercredi 28 novembre. Nous aurons l'occasion dans une prochaine correspondance de revenir sur les incidents qui ont signalé la mise en pratique du « farthing ».

La vente s'ouvrait au milieu de l'activité générale et surtout en face de besoins considérables et pressants le stock de laine brute était à peu près épuisé partout, et en Angleterre comme en Allemagne et en Alsace beaucoup de métiers travaillaient jour et nuit. Dès la première séance, les prix marquaient sur ceux de la clôture d'octobre une hausse d'environ 10 0/0 sur tous les genres. Cette hausse ne tarde pas au cours de la première semaine à s'accroître encore et à atteindre 15 0/0 surtout pour les genres moyens recherchés par l'Allemagne qui, à cette époque fait des approvisionnements considérables suivie de près par l'Angleterre. La 2e semaine voit des catalogues très importants et s'ouvre très ferme, mais dès le mercredi on peut signaler quelques irrégularités qui sans affecter encore tous les genres touchent néanmoins les qualités moyennes de Melbourne et d'Adelaide sur lesquelles la hausse avait été la plus exagérée. Avec la troisième semaine on sent que les besoins les plus pressants sont remplis et les cours ne tardent pas à subir l'influence des mauvaises nouvelles qui arrivent d'un peu partout. Les anglais et les allemands ont rempli leur ordres et c'est la France qui profite le plus de la faiblesse des cours. Les prix de clôture marquent sur ceux de l'ouverture une différence de 5 0/0.

On a retiré environ 6,000 balles surtout dans les dernieres séances.

L'Angleterre a pris 61,000 balles, le Continent 93,000 et l'Amérique 3,000.

La nouvelle toute, autant qu'il est possible de la payer par ce qui a été offert en chaque provenance, diffère assez sensiblement de la précédente mais sans pour cela lui être supérieure.

Les Queensland sont comme toujours souvent tondues prématurément et les rendements, sauf exception, ne vaudront peut-être pas ceux de l'année dernière.

En Sidney proprement dites on remarque ça et là quelques bergeries qui ont gagné en finesse mais en général cette provenance a perdu en rendement et en propreté.

Les Port-Philippe ont acquis de la finesse sans perdre de leur nature mais au point de vue du rendement elle n'ont pas gagné. Les Melbourne, toujours plus ou moins gratteronneuses, le sont cette année à un degré plus marqué que d'habitude ; le suint en est également plus lourd.

En Adelaïde quelques bergeries fort bien réussies et d'autres indifférentes dont la majorité doit cependant être considérée comme supérieure à la tonte précédente comme rendement ; le suint est plus sec.

La première série d'enchères de l'année 1889 a été fixée pour le 29 janvier. Les arrivages, dont la liste sera ouverte jusqu'à cette date devront s'élever à environ 300,000 balles.

P. S. — La vente d'avaries dans laquelle on offrait 4,500 balles de Sydney et Adelaïde cargaison de l'*Essex* a eu lieu aujourd'hui au milieu d'un concours d'acheteurs très nombreux. L'animation est très grande et Tourcoing représentée par une demi-douzaine de maisons enlève 1,500 balles à des prix qui, vu l'état de la marchandise, semblent très élevés.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 18 décembre.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Le disponible est calme et sans changement. Le peu de choix que présente actuellement notre stock n'est pas fait pour attirer les acheteurs. Le terme hier après la cote a encore été l'objet de quelques bonnes affaires ; aujourd'hui la spéculation a rondement opéré ; les prix ont toujours une certaine tendance à la baisse, c'est ainsi que l'on constate depuis 6 semaines un recul de 8 à 10 fr. sur certains

Disponibles. — Nulles.

mois. Les arrivages ont été de 10 b. débarquées par le steamer Vamince venant de Dunkerque et 200 b. la Plata par le steamer Ville de Montevideo. Voici le détail des ventes :

A terme. — Hier soir, 50 b. janvier 151 ; 50 b. février 154 ; 25 b. mars 154/155 ; 25 b. avril 155 ; 25 b. mai 155 ; 25 b. juillet 155. Aujourd'hui, 25 b. janvier 151/151,5 ; 75 b. février 155; 25 b. avril 155 ; 25 b. juin 155 ; 50 b. août 155 ; 50 b. septembre 155 ; 50 b. octobre 155.

Cotons. — Le disponible continue a être calme mais les prix sont plutôt en faveur des acheteurs la consommation se contente d'acheter pour ses besoins courants. En livrable on a fait 100 b. de low-middling Louisiane à 68.50. On a traité aussi des middling Texas à 70 50. Le terme a baissé de 1 à 4 p à New-York et de 4 à 6 p à New-Orléans. Les avis de Liverpool nous signalent un marché calme avec une demande modérée. Ici nous n'avons eu que peu d'affaires et le ton du marché est calme, on clôture en baisse partielle de 0,12 1/2. Les ventes se repartissent comme suit :

Disponibles. — 82 b. N.-Orléans 69,50 à 71 ; 100 b. N.-Orléans (à livrer) 68,50 ; 273 b. Texas 67 à 74 100 b. Georgie 61,50 à 67 ; 20 b. Dhollerah 55.50.

A terme. — Hier soir, 150 b. mai 63 7/8. Aujourd'hui, 500 b. mars 63,50 ; 250 b. mai 63,75 ; 100 b. juillet 64.

Indigos. — Le terme est calme et en baisse partielle de 0.05. En disponible on a vendu 90 sur Guatamala à prix secrets. Les arrivages de la nouvelle récolte sont de qualité satisfaisants.

Mouvement maritime lainier

Le steamer belge *Galiléo* est parti de Madère le 14 décembre allant d'Anvers à la Plata.

Le steamer français *Ville-de-Lille* est arrivé à Dunkerque le 18 décembre venant d'Oran.

Le steamer italien *Caffaro* allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque avec 3.000 b. laine, a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 12 décembre, attendu le 25 courant.

Le steamer anglais *Ariosto* arrivé à Dunkerque venant de Montevideo, a commencé le 18 au matin le débarquement de ses 2.034 b laine, il suivra pour Anvers avec son solde qui se compose de 1800 b. laine.

Le steamer français *Ville-de-Montevideo* est arrivé au Havre le 18 décembre venant de la Plata via Dunkerque.

Le steamer français *Marie* allant de Marseille à Dunkerque avec laines en transbordement, a touché à Cette le 18 décembre.

Le steamer français *Sully* est arrivé à Montevideo le 15 décembre venant de Bordeaux et le Havre.

Le steamer anglais *Pétrarch* est parti de Marseille le 17 décembre pour Buenos-Ayres.

Le steamer français *Chéribon* est parti de Marseille le 17 décembre pour Montevideo.

Le steamer anglais *Somerhill* attendu à Dunkerque venant de Bombay, est porteur de 200 b. coton.

Le steamer français *Congo* est arrivé à Bordeaux le 18 décembre venant de la Plata.

Le steamer anglais *Henriett*[illegible] allant de Montevideo à Liverpool, a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 13 décembre.

Le steamer français *Ville-de-Riposto* venant d'Algérie avec marchandises pour Dunkerque, est arrivé au Havre le 16 décembre.

Le steamer français *La Martinique* est arrivé au Havre le 18 décembre, venant d'Alger et Oran, suivra pour Dunkerque.

Le steamer français *Sénégal* a débarqué à Marseille 171 b. laine chargées à Alexandrette.

On télégraphie de Ténériffe 17 décembre : Le steamer français *Rio-Negro*, relâché ici, durant son voyage de Montevideo au Havre et Dunkerque, ayant des avaries de machine, fera ses essais en rade, demain. La commission spéciale a agréé les réparations nécessaires.

Marchés allemands

Berlin, 17 décembre.

(*D'un correspondant particulier.*)

La situation du commerce ne s'est pas améliorée; dans toutes les branches il y a un calme complet, et probablement plusieurs semaines s'écouleront encore avant que les affaires se raniment.

Le commerce de laines laines allemandes est un peu plus animé, puisque, la première fois depuis quelque temps, les négociants de cette ville ont fait des achats de laines-mères lavées, cependant à des prix plus bas.

Les ventes de peignés et de blousses ont été très insignifiantes, néanmoins les prix sont restés fermes.

Fils peignés plus calmes, fils de zéphyr aussi calmes Cordonnets de fils peignés pous tissus d'hiver demandés, fils cardés presque languissants. Fils imitats pour la bonneterie un peu plus recherchés. Prix de fils de shoddy plus hauts, fils à tramer aussi haussants. Fils de coton continuent fermes.

Peu d'affaires en fils bonneterie.

Le commerce de tissus est très calme.

Marchés anglais

Bradford 17 décembre.

Laines. — Le ton du marché devient beaucoup plus calme à l'approche de la fin de l'année et aujourd'hui on trouve certainement partout moins de dispositions à opérer.

Les prix des laines anglaises sont nominalement inchangés : les qualités fines sont assez fermes mais les communs sont plus faibles.

Il se fait une large consommation de laines coloniales tant par le commerce du pays que par l'étranger et les cours, surtout pour les genres fins, restent fermes.

Les mohairs sont calmes à prix inchangés.

Fils — Les acheteurs pour l'exportation offrent peu d'affaires nouvelles et durant les jours de fêtes de la fin de l'année, on ne peut pas s'attendre à des renouvellements d'ordres. Les livraisons s'effectuent toutefois avec facilité.

Les filateurs sont alimentés, ils tiennent par suite avec fermeté leurs anciennes cotations.

Les fils d'Australie, pour chaîne et pour trame, maintiennent leurs prix et sont assez bien demandé par le commerce du pays et aussi par l'exportation.

En fils mohairs les filateurs ont quelques nouvelles demandes pour des petits lots de réassortiment.

Tissus. — Il se traite beaucoup d'affaires en tous les genres mais les cours de la matière brute, laine ou coton, sont proportionnellement trop élevés pour le prix des tissus.

En fantaisie il se fait de très jolis articles de printemps en laines anglaises.

On fabrique encore avec succès les articles mohairs et on signale des renouvellements de commissions en ces genres pour l'Amérique.

Manchester, 17 décembre.

Tissus et filés. — La demande pour filés pour la consommation est restreinte, quoique les prix ne dénotent que peu de changement, les filés en paquets sont recherchés pour la Chine et le Japon, mais les filateurs ne sont pas disposés à conclure des affaires ultérieures excepté à des conditions que les acheteurs veulent rarement allouer, les qualités convenables pour le Continent tant en barils qu'en paquets restent activement recherchées Les tissus sont calmes et les limites sont tellement basses que les transactions restent forment en dessous de la moyenne.

Soies

Lyon, 15 décembre.

Les dépêches de l'Extrême-Orient annonçant des affaires actives et des cours raffermissants ont eu instantanément leur contre-coup ici. La demande est plus active et les transactions ont été plus nombreuses aux pleins cours du jour, quelques genres plus favorisés ont même pu gagner une avance de 0 fr. 50 0.75 et 1 franc.

Cours officiel des soies du marché de Lyon du 14 décembre :

Organsin, 1er ordre : France, filature et ouvraison. 20/24, de 56 à 58 ; 24/26, de fr. 56 à 58 ; 26/30, à fr. 56 ; Espagne, 24/28. à 55 ; Piémont, tir et ouvraison, 20/24. à fr. 56, 26/50, de fr. 56 et 57 ; Italie, ouvraisons françaises 20/22 à fr. 54 ; Brousse, Andrinople, 20/24, à fr. 54 ; Syrie Levant, 18/20, de fr. 52 à 53 ; *Japon, grappes, tours comptés*, 28/32, à fr. 50 ; filature à l'européenne, 20/24, à fr 54

Trames, 1er ordre : France, filature et ouvraisons, 20/24, à fr. 52 ; Japon, filature à l'européenne, 26/32, de 52 à 53 ; tours comptés, 22/26, à fr. 53.

Grèges, 1er ordre : Piémont, Naples Messine, bouts noués, 12/14, de fr. 47 à 48 ; 14/16, à fr. 48 ; Italie, 9/11, à fr. 47 ; Chine, Tsalées, 4es de fr. 37 à 38 ; 4es 1/2, à fr. 36 ; 5es de fr. 33 à 34 ; 5es inf., de fr. 31 à 32 ; Canton, à l'européenne, 1er ordre, 10/13, de fr. 43 à 44 ; 13/15, de 43 à 44.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le hall de la nouvelle gare. — En vertu des conventions passées entre la ville de Roubaix et la Compagnie du chemin de fer du Nord, cette dernière vient d'ouvrir un crédit de cent soixante mille francs pour la construction du hall de notre gare. Bien que Roubaix ne soit pas tête de ligne, la Compagnie a dû prendre en considération l'importante circulation de ses voyageurs. Ce n'est plus qu'une question de temps et d'exécution.

A quand maintenant la passerelle entre les rues du Chemin de fer et du Fresnoy ? Bien que cette question regarde la ville, il y aurait lieu de voir si la future construction du hall ne sera pas plus tard un obstacle à la réalisation de ce projet qui s'impose de plus en plus, en raison de l'extension de la circulation au delà du chemin de fer.

Une tentative de vol à l'église du Saint-Rédempteur. — Depuis quelque temps, un homme à la mine suspecte se rendait fréquemment à l'église du Saint-Rédempteur pour y communier et restait assez longtemps dans la méditation. Vers le 7 ou le 8 décembre dernier, la clef du tabernacle avait disparu mais aucun des objets sacrés n'avait été enlevé. Du reste, la clef ne se trouvait sur le tabernacle que lorsque celui-ci ne contenait rien. On remarqua aussi que le nouveau visiteur avait cessé de venir.

Des soupçons se portèrent alors sur cet individu mais on ignorait son nom. Dimanche dernier, il s'était rendu à St-Sépulcre et s'était vanté d'avoir la clef du tabernacle de l'Eglise du Saint-Rédempteur. Ces paroles arrivèrent bientôt jusqu'aux oreilles de M. le commissaire de police, qui envoya un agent à la recherche du voleur.

Lundi vers dix heures du soir, l'agent Catoire se rendait chez M. Vercamer, demeurant rue du Chemin de fer, 57, et y arrêtait le voleur qui se nomme François Maes et est âgé de vingt-sept ans. Maes objecta d'abord qu'il n'était coupable de rien, mais n'ayant pu convaincre l'agent il se mit tout-à-coup en colère et se rebella. L'agent Catoire parvint cependant à le conduire au dépôt. Chemin faisant, Maes adressait des menaces au représentant de l'autorité; celui-ci craignant qu'il ne mit son projet à exécution, le fouilla et trouva, en effet, attachée avec d'autres, la clef volée à l'église du Saint Rédempteur.

Maes aurait, paraît-il, essayé d'ouvrir les troncs dans d'autres églises de la ville mais n'aurait pu réussir.

Quatre adjudications ont eu lieu mardi à onze heures dans l'une des salles de la mairie. En voici les résultats :

— *Construction d'un aqueduc dans la rue du Tilleul.* — Le devis s'élevait à la somme de 6.650 fr. M. Alfred Emblans Verman, de Croix, a offert

---

FEUILLETON DU 20 DÉCEMBRE. — 54 —

DACOLARD ET LUBIN

(Suite du Parricide)

PAR A. BELOT ET J. D'AUTIN

DEUXIÈME PARTIE

XXVII

— Non ! Pourquoi ?... Tu n'auras pas à te plaindre, je t'en réponds... Tu seras libre, je me soumettrai même à toi le plus souvent... je t'aimerai, oui je t'aimerai, je le sens !

— Non !... ça ne me va pas, dit Laurent.

— Tu veux donc continuer ton métier ? fit Dacolard avec un soupir douloureux ; tu vaut mieux que cela pourtant.

Laurent haussa les épaules.

— Voyons, dit-il, voilà qu'il est tard; j'ai rempli ma mission, et demain matin je retourne à Paris... Tu ne m'en empêcheras pas ! En attendant, je suis exténué, et je reposerais volontiers... Y a-t-il dans l'établissement un coin où l'on puisse dormir ?

Dacolard s'était levé, sombre et agité ; il indiqua d'un signe un manteau et des hardes étendus sur le plancher ! c'était son *lit*, à lui.

— Ça va te priver ? fit Laurent.

— Non, dit Dacolard ; je suis exténué, moi aussi, mais je n'ai pas sommeil... tu vas dormir comme cela ? ajouta-t-il.

— Pourquoi pas ? Tu m'as promis de réprimer tes instincts de bête fauve.

— Tu crois donc à ma parole ?... Et si je ne suis pas maître de moi ?

— Tu en seras maître. Tu es une canaille, un brigand, tout ce qu'on voudra ; mais tu n'es pas un lâche, je l'ai bien vu, et tu ne tueras pas un homme endormi.

— Hum ! fit Dacolard, tu as tort de t'y fier... Mais non ! reprit-il immédiatement, tu as raison, je ne pourrais pas.

— Laurent s'assoupit peu à peu, mais sa confiance n'était pas telle qu'il ne rouvrît par moments les yeux et ne jetât un regard sur Dacolard.

Celui-ci restait debout, les bras croisés, absorbé dans une profonde réflexion ; il faisait de temps à autre quelques pas dans l'étroite cabine ; le plus souvent il s'arrêtait dans une muette contemplation devant Laurent, dont une lampe fumeuse éclairait faiblement le visage : son regard prenait alors une expression de mansuétude et de tendresse dont on ne l'aurait pas cru susceptible et dont Laurent se sentait remué malgré lui.

Tout à coup il eut un mouvement d'impatience et sembla prendre un parti décisif.

Il se pencha vers Laurent et lui touchant l'épaule :

— Lève-toi, lui dit-il, et viens !

— Hein ? que je vienne... où ça ? fit Laurent.

— Sortons d'ici, j'étouffe, l'air me fera du bien, et à toi aussi. Nous causerons à travers champs, j'ai la tête en feu ; c'est comme une fièvre.

Laurent se leva, malgré sa répugnance.

— Drôle d'idée que tu as là ! dit-il. Enfin, soit !

Puis, un instant après .

— Ah ! je comprends, ajouta-t-il, tu as fait ton petit plan ; tu t'es dit que mon cadavre ici t'embarrasserait, tandis qu'en rase campagne...

Dacolard haussa les épaules avec impatience.

— Tu sais bien que non ! dit-il... tu sais bien que si j'avais voulu te tuer ce serait fait... et même, si quelqu'un t'attaquait en ce moment, je me ferais tuer pour toi... Pourquoi ? je n'en sais rien... Mais, enfin, c'est comme cela !

Ils sortirent.

Les chiens, qui s'étaient mis à gronder se turent en reconnaissant Dacolard : l'un d'eux Rustaud, le suivit. Les saltimbanques dormaient.

C'était une magnifique nuit d'été, douce, sereine, étoilée. Ils traversèrent la place et les rues désertes ; bientôt ils furent hors du bourg et se mirent à errer à travers champs, au hasard.

— Cet air est pur ! On respire ici, fit Dacolard avec un soupir de satisfaction.

— En somme, où allons-nous ? demanda Laurent qui commençait à éprouver une certaine inquiétude.

— Qu'importe ? dit Dacolard... C'est une promenade matinale.

Deux heures sonnaient à un clocher lointain.

Bientot Dacolard renouvela sa proposition: il supplia Laurent de rester, de travailler avec lui.

— Non, répliqua. Laurent, c'est dit qu'il n'en soit plus question.

Dacolard crut comprendre ce refus.

— Oh ! fit-il, je vois ce qui te répugne: ce sont des méchants drôles, en compagnie desquels tu m'as trouvé; c'est cette misère, ces loques, ce ridicule équipage... Crois-tu donc que ce soit là ce que je te propose ? Oh ! non, Dieu merci, je rêve autre chose. Ecoute : En France, il n'y a rien de possible, même dans le Midi. On a essayé tout dernièrement d'y introduire le bandi isme, et ça n'a pas pris... L'Italie, à la bonne heure... Ah ! je n'aurais jamais dû la quitter.

Il développa ses projets, son plan dès longtemps conçu : s'acheminer par étapes avec sa troupe jusqu'à la frontière d'Italie, pénétrer en Piémont, puis, avec les plus grandes précautions, gagner l'Apennin ; une fois là, on agirait et ferme ! Les circonstances étaient on ne peut plus favorables : toute la Péninsule était agitée par des dissidences politiques. Quelles campagnes il y avait à faire dans l'Etat romain, dans le royaume de Naples, dans la Calabre.

— Je me ferai commissionner, ajouta Dacolard, par quelque parti aux abois. Fra-Diavolo a bien obtenu un brevet de colonel, pourquoi n'en obtiendrais-je pas un de capitaine? Tu seras mon lieutenant, fit-il en prenant le bras de Laurent.

Et, comme celui-ci secouait la tête en signe de refus.

— Ne pas non, s'écria Dacolard, ou bien je croirais que tu n'as pas sous la mamelle gauche ce que je supposais... C'est entendu, continua-t-il ; moi, je quitte cet absurde nom de Dacolard que j'ai ramassé je ne sais plus où ni à quel propos ; je reprends mon vieux nom de guerre, Antonio Cruzzini...

— Antonio Cruzzini ! s'écria Laurent en tressaillant.

— Qu'est-ce que c'est? fit Dacolard, tu connais ce nom-là ? c'est possible, je lui ai donné une certaine célébrité... mais il y a de cela près de quinze ans, et tu étais bien jeune.

— Ainsi tu t'es appelé autrefois Antonio Cruzzini ? répéta Laurent.

— A quel propos me demandes-tu cela ? fit Dacolard.

— Alors... tu as connu Georges Dalissier ?

Ce fut au tour de Dacolard de tressaillir. Il arrêta brusquement Laurent, et, se plaçant devant lui, l'œil étincelant, la poitrine haletante :

— Quel nom viens-tu de prononcer là ? dit-il... Georges Dalissier ?... C'est impossible... tu as entendu parler de lui ?... Comment ? par qui ? à quel propos ?

Laurent comprit qu'il venait de commettre une imprudence et il essaya de la réparer.

— Mon Dieu ! dit-il d'un ton indifférent, quelle précipitation, quelle fougue ! attends un peu, que diable !

A. Belot et J. d'Autin

(*A suivre*).